

# Réforme du concept de réinsertion et de désistance de l'OCD

*Présentation*

*14 mai 2019*

*Patrick Ferraris, Directeur général adjoint de l'OCD*

# Ce que dit le cadre normatif

## ✧ *Base légale : Art. 75 al. 1 du code pénal suisse*

- "L'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions [...]"

## ✧ *Mission*

- réinsertion, désistance et prévention de la récidive

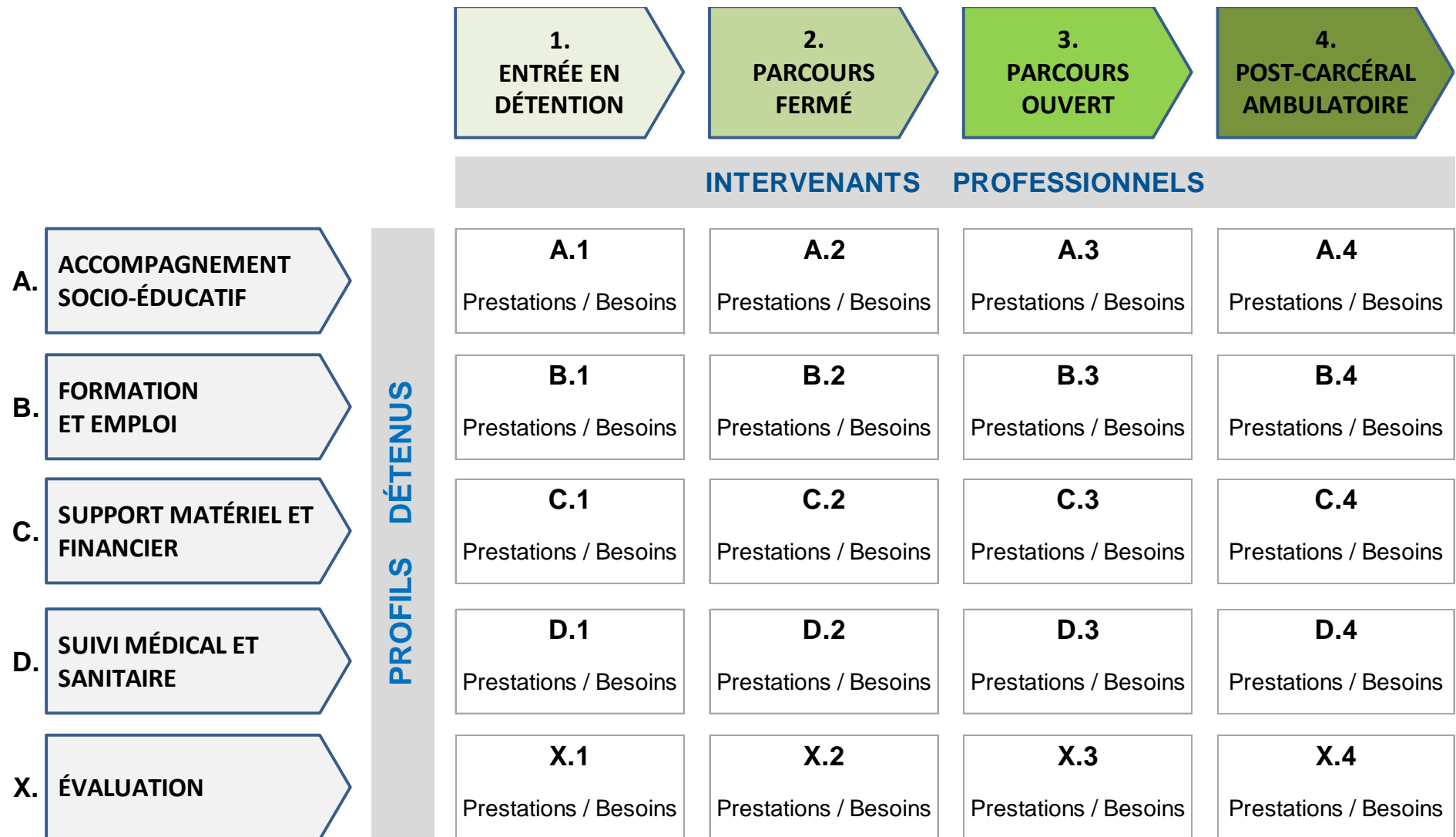
## ✧ *Stratégie*

- S'orienter sur la **prestation** plutôt que le fonctionnement
- Placer la **personne** détenue au centre du dispositif
- Donner du sens au **parcours** carcéral (et au travail du personnel)

## ✧ *Moyen/Outil*

- Elaboration d'un modèle de prise en charge novateur

# Un modèle pluridimensionnel (5 dimensions)



Vision globale et couverture des besoins pour chaque maillon du modèle

# Constats et enjeux

## 1. Multiples profils de détenus sans distinction des prestations

- Dispositif axé sur le marché local, liste d'attente ateliers, saupoudrage
- ✓ **Adéquation** entre les prestations et les besoins identifiés
- Ouverture aux non-résidents, éval. individualisées, programmes ciblés

## 2. Discontinuité des prestations et travail cloisonné

- Interruptions des apprentissages
- ✓ **Cohérence** des prestations tout au long du parcours
- Continuité des formations entamées

## 3. Multitude d'intervenants professionnels peu coordonnés

- Socio-éducatif vs sécuritaire, dispersion de l'information
- ✓ **Dialogue et synergies** entre les intervenants (int/ext)
- Interdisciplinarité (TIM-E), rationalisation des informations (dossier info)

## 4. Manque de visibilité sur les impacts en matière de réinsertion

- Données lacunaires au sein du système d'information
- ✓ **Transparence et suivi** des prestations et des résultats
- Indicateurs et outils d'évaluation standardisés

# **10 axes stratégiques**

# Axe n°1 : Développement d'une offre de formation et d'emploi au travers de filières métiers

✧ *Ateliers présents dans toutes les phases du parcours et pour tous les régimes*

- Mise en place de **cursus** de formation/emplois avec **ateliers professionnels** et cohérents durant tout le **parcours** (milieu fermé, milieu ouvert, travail externe)
- Maintien des autres **ateliers occupationnels** indispensables pour les détenus ne s'inscrivant pas dans un cursus de formation spécifique

✧ **Priorité donnée à 5 filières professionnelles (8 métiers)  
pour leur caractère universel**

- Filière des métiers de bouche :
  1. **cuisine**
  2. **boulangerie**
- Filière des métiers du bois :
  3. **menuiserie**
- Filière des métiers mécaniques :
  4. **réparation de cycles**
  5. **recyclage de matériaux**
- Filière des métiers du bâtiment :
  6. **peinture et revêtement**
- Filière entretien :
  7. **nettoyage de surfaces**
  8. **buanderie**

➤ **Pertinence des branches d'activités évaluée en considérant :**

- Le degré de difficulté à accéder à la matière et valoriser les acquis
- La possibilité d'exploiter la branche d'activités en Suisse et ailleurs
- La prise en compte des moyens et des infrastructures existantes

## ✧ **Répondre aux exigences de l'OFPC (DIP) en vue d'accréditer tous les ateliers en tant qu'entreprise formatrice**

- Constitution d'un **plan de formation** répondant aux exigences professionnelles de chaque branche d'activité (référentiels métiers selon l'Organisation genevoise du monde du Travail / OrTra)
- Mise en place d'un **carnet individuel de suivi** des compétences déclinant chacun des objectifs professionnels à atteindre tout au long du cursus
- Ateliers **équipés selon les normes** et encadrés par des **formateurs expérimentés** disposant des niveaux de formation adéquats
- ✓ **Accréditation pour la boulangerie (GRTA) et la menuiserie Brenaz**
- ✓ **Plusieurs attestations OFPC/DIP délivrées à ce jour**



## ✧ ***Critères d'admission au cursus de formation/filière (personne détenue)***

- Statut de résident ou de non-résident avec documents d'identité
- Comportement adéquat et demande motivée (intérêt partagé)
- Niveau de français permettant l'acquisition des compétences visées
- Durée et régime de détention compatible avec les objectifs visés (6 mois minimum)

## ✧ ***Evaluation des compétences et valorisation en continu***

- Orientation en fonction du potentiel de chaque individu (projet de formation)
- Adaptation réaliste des objectifs personnels (module validé vs CFC)
- Evaluation initiale et continue (rapport de stage, carnet de suivi)
- Valorisation des acquis (plus-value) possible à chaque étape du cursus de formation

## ✧ *Remise d'attestation possible pour chaque compétence*

- **Attestation de participation** aux ateliers : possible pour tous les ateliers (filiale ou pas)
- **Attestation de formation partielle** : peut être délivrée par l'OCD suite à l'acquisition de certaines compétences métiers (filiales) et n'est pas obligatoirement conditionnée à l'aboutissement complet de la formation (en-tête neutre sans stigmatisation de la personne)
- **Attestation de formation complète** : peut être délivrée par le département de l'instruction publique (DIP) à la suite de la validation d'un module de formation complété (reconnaissance institutionnelle forte)
- **Certification fédérale** : l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC) reste souhaitable pour les personnes résidentes mais ne constitue pas l'objectif primordial du concept

# Axe n°2 : Création d'un milieu ouvert accessible aussi aux détenus non-résidents

## ✧ *Mise en place d'ateliers formateurs au Vallon, puis à la Verseuse*

- Compléter l'offre genevoise d'ateliers en milieu ouvert (MO) (chaînon manquant reconnu par l'Office fédéral de la justice)
- Pour les non-résidents notamment, offrir un lieu de transition entre le milieu fermé et la libération conditionnelle
- Démarrage du MO Vallon prévu pour les ateliers cuisine et buanderie
- Perspective d'un MO Verseuse avec l'ensemble des filières
- Distinction plus claire entre le milieu ouvert et le travail externe (TEX)

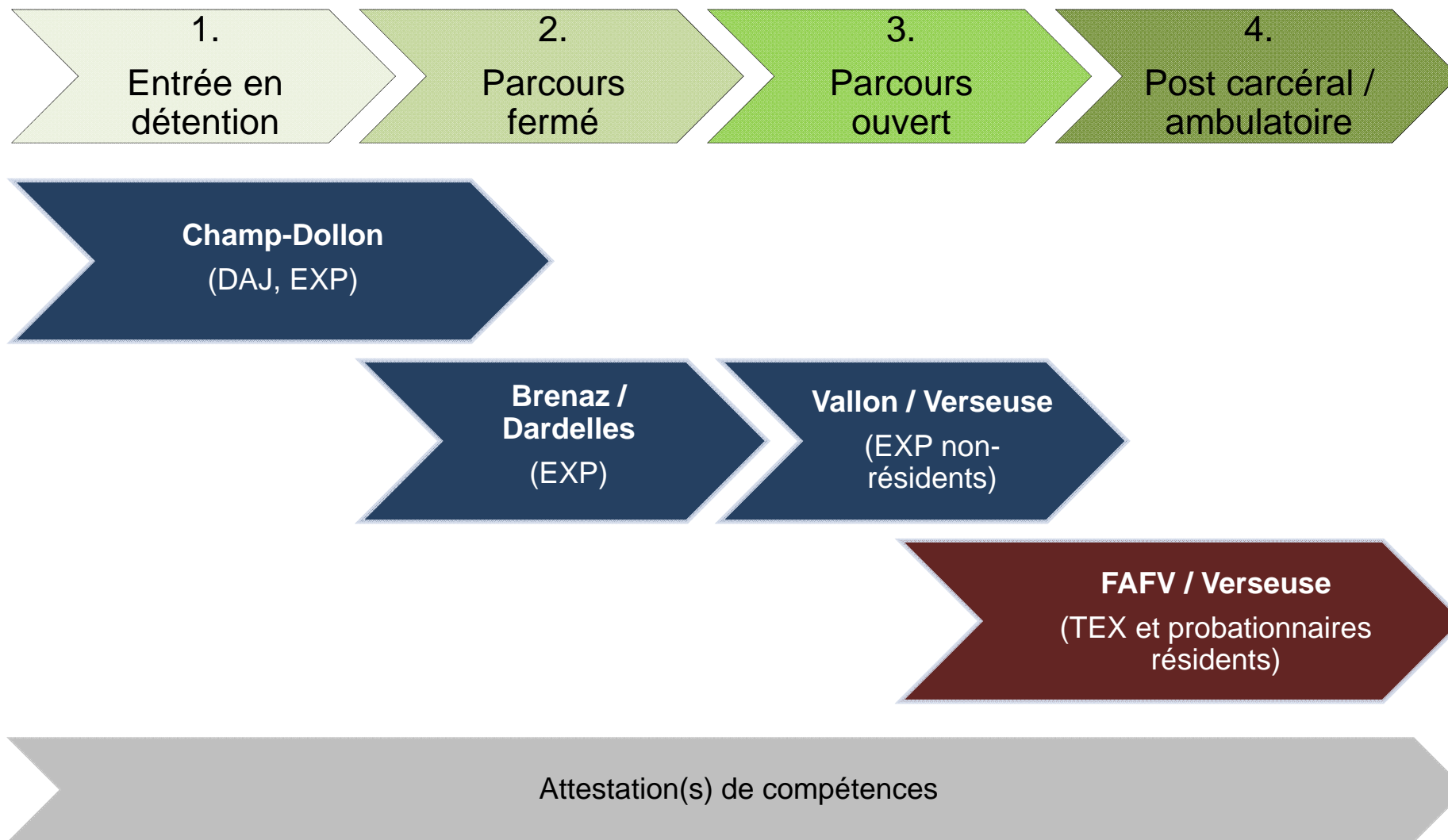
## ✧ **Ateliers de formation en milieu fermé ou ouvert (type I)**

- Atelier géré par l'établissement de détention **intégré à l'Etat**
- Ouvert aux résidents et aux **non-résidents**
- Rémunération au **barème** concordataire
- Objectif prioritaire de **formation** et de valorisation des compétences
- **Production possible** pour usage interne à l'Etat (p. ex. cuisine)
  - *Objectif de désistance et cohérence du message adressé aux non-résidents voués à quitter la Suisse*

## ✧ **Ateliers d'emploi productif pour le régime de travail externe et le suivi ambulatoire/de probation (type II)**

- Atelier géré par une **entité externe** (privée/FAFV) mandatée
- Ouvert aux **résidents** uniquement
- Rémunération sur la base d'un contrat de travail **salarié**
- Objectif prioritaire de **production** (commandes de clients externes)
- **Poursuite de la formation** initiée en milieu fermé ou ouvert
  - *Objectif de réinsertion professionnelle sur marché de l'emploi CH*

# Cursus formation/emploi des ateliers/filières



- Ateliers internes de formation (type I)
- Ateliers externes d'emploi productif (type II)

# Axe n°3 : Une prise en charge socio-éducative innovante

## ✧ *Modèle TIM-E développé par l'association ARCA*

### Temporalist Investigation Model & Experiencing

- Entretiens individualisés basés sur une projection temporelle de la personne détenue
- Approche interdisciplinaire
- Formation des collaborateurs
- Outil d'analyse et d'évaluation communs (GPS, etc.)

## ✧ *Objectif désistance*

- Concept de prise en charge des probationnaires et suivis ambulatoires
- Soutenu par la Confédération

# Axe n°4 : Des prestations liées aux nouvelles technologies

## ✧ *Le dossier informatique individualisé*

- Référentiel commun regroupant toutes les informations relatives à une personne suivie

## ✧ *Ordinateur en cellule*

- Ordinateurs sécurisés (pas de connexion internet)
- Pour les détenus en exécution de peine ou mesure
- Permet de poursuivre une formation individuelle

## ✧ *Les parloirs à distance*

- Maintien ou restauration du lien avec les proches
- Contact visuel avec des personnes ressources
- Aide à la projection dans le lieu de vie futur

# Axe n°5 : Une prise en charge spécifique des jeunes adultes

## ✧ *Un établissement dédié (Villars)*

- Des ateliers de formations liés au savoir-être
- Un accent sur accompagnement individuel et groupal
- Une capacité d'adaptation favorisée par la taille de la structure

## ✧ *Des référents en insertion*

- Coordinateurs du projet de vie en lien avec les partenaires réseaux
- Présents tout au long du parcours pénal



# Axe n°6 : Une prise en charge spécifique des personnes sans statut de séjour

## ✧ *Projet pilote RESTART (CRG) : réintégration dans le pays de retour pour les personnes en détention*

- Mobiliser les personnes détenues à se projeter dans la construction de perspectives de réintégration dans leur pays d'origine
- Accompagner les personnes détenues dans les démarches de réintégration en développant un projet professionnel ou de formation dans le pays de retour
- Assurer le relais dans le pays de retour une fois quitté le territoire suisse

# Axe n°7 : Des supports d'information destinés aux personnes détenues

- ✧ *Diffusion d'un lexique multilingue destiné aux personnes détenues*
  - Améliorer la compréhension de l'environnement carcéral
- ✧ *Mise à disposition d'un document sur les droits des personnes en détention provisoire à la prison de Champ-Dollon (Law Clinic )*
  - Améliorer l'information aux personnes détenues

# Axe n°8 : Un dispositif d'activités socio-culturelles

## ✧ *Postulats*

- Inscrire l'univers carcéral dans des circuits socio-culturels et artistiques déjà balisés par la société civile
- Offrir un espace de création basé sur l'initiative et la responsabilisation des participants
- Instituer des pratiques transversales, pluridisciplinaires et permanentes

## ✧ *Activités*

- Cinéma : Festival de film et forum international sur les droits humains (FIFDH), Filmar, projection/discussion
- Musique : Concerts de musique classique, festival Antigél
- Autres : Atelier d'écriture, atelier théâtre à développer

# Axe n°9 : Un projet pilote de médiation carcérale et de justice restaurative (AJURES)

*Initié à la Brenaz et à Curabilis*

## ✧ *Principes*

- Relier (réconcilier)
- Responsabiliser
- Réparer (pardonner)

## ✧ *L'enjeu*

- Remettre en lien les acteurs protagonistes, soit la victime et l'auteur autour d'un délit

## ✧ *L'outil*

- La médiation (en exécution de peines, il s'agira de « médiation carcérale »)

# Axe n°10 : Déploiement d'un concept favorisant la relation parents-enfants (REPR)

*"Let's talk about your children"*

## ✧ *Objectifs spécifiques*

- Informer dès le début de l'incarcération chaque parent détenu  
Soutenir individuellement les parents détenus dans leur lien avec leurs enfants par des entretiens "Child Talks" à tous les stades de la détention
- Travailler en groupe sur la parentalité (groupe de parents détenus)

## ✧ *Méthodes d'intervention*

- Informer par écrit toutes les personnes détenues (flyers, affiches, etc.)
- Entretiens semi-structurés "Child Talks"
- Modules de 10 séances, travail en petits groupes

# Comment faire pour bénéficier du concept de réinsertion ?

- ✧ *Susciter l'adhésion de la personne détenue pour qu'elle s'engage dans un processus de désistance*
- ✧ *Inviter la personne à adopter un comportement adéquat et à manifester son intérêt pour suivre une formation, en fonction de ses compétences et ses motivations*
- ✧ *L'encourager à participer aux programmes d'accompagnement social tels que TIM-E*
- ✧ *Sensibiliser les personnes sans statut de séjour à coopérer avec les autorités en vue de préparer un projet de retour dans leur pays*

# Merci de votre attention

<https://www.ge.ch/document/reforme-du-concept-reinsertion-desistance-ocd>